

Le juge trouva M. Charon dans sa chambre, assis devant un bureau et arrangeant quelque papiers, qu'il numérotait. En voyant son honneur le juge, il se leva et lui fit un salut respectueux, en lui offrant un fauteuil pour s'asseoir.

—Je viens, M. Charon, lui dit le juge, pour vous prier de me donner quelques renseignements sur un pauvre enfant, que mon ami, le docteur Rivard, a bien voulu retirer aujourd'hui de cette Institution.

—Vous voulez parler du petit Jérôme ?

—Précisément.

—Que le docteur Rivard, votre ami, a retiré aujourd'hui de cette institution ?

—Celui-là même.

—Ah ! Il paraît que c'était un bien bon enfant, le petit Jérôme, si gentil, si timide ; et il paraît que sa maladie n'était pas incurable, et je ne doute pas que le docteur Rivard le ramène complètement à la raison avec des soins, comme il ne manquera pas de lui en donner.

—C'est ce que dit le docteur.

—Jérôme montrait, sur ces derniers temps, des signes sensibles de retour à la raison ; je les avais remarqués, et j'en avais parlé au docteur, qui fut de mon opinion. Ah ! c'est une bien généreuse personne que le docteur.

—Je désirerais savoir si vous connaissez les parents de Jérôme, ou quelques personnes qui les aient connus.

—Non, monsieur, personne. Depuis que le petit Jérôme a été amené à l'Hospice, personne, pas une âme ne s'est occupé ou informé de lui.

—Ne connaissez-vous pas la personne qui l'a amené, n'y aurait-il pas moyen de la voir ou du moins de savoir son nom ?

—Ma foi, non ; il y a si longtemps de cela. C'est ordinairement le portier qui est chargé du soin de recevoir les personnes qu'on amène à l'Hospice ; et celui qui était portier ici, quand le petit Jérôme a été amené, en est parti depuis longtemps, et je crois qu'il est mort maintenant. Cependant..... Arrêtez.....

M. Charon se passa la main sur le front, regarda au plafond de l'air d'une personne qui croit avoir fait une découverte importante.

—Arrêtez, continua-t-il, après une petite pause, je crois que l'on doit trouver quelque chose dans les registres ; on a coutume d'y entrer les noms de ceux qui amènent ici des orphelins. Si vous voulez m'accompagner, nous examinerons les entrées des registres.

M. le Juge suivit M. Charon qui le conduisit au parloir.

—Voulez-vous avoir la bonté de nous donner l'index des registres dans lesquels on entre le nom des aliénés, dit M. Charon à Jérémie.

—Le voici, votre honneur, répondit le portier en apportant l'index.